Image not found or type unknown

Jugement tribu al de police

Par **Duduss**, le **17/02/2021** à **20:47**

Contrôlé positif le 11/07/2020,0,26 relevé et 0,26 retenu.

Après avoir mis une contestation sur le fait que le taux de marge d'erreur n'a pas été appliqué 0,032, je n'ai à ce jour toujours pas reçu le RAR de la décision du tribunal.

J'ai reçu la notification par recommandé sans AR que le jugement à été prononcé le 23/11/2020 m'informant qu'il ne reste que 4 points.

[quote]
les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés